

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DATE DE CONVOCAATION**

7/12/2010

**DATE D’AFFICHAGE**

0712/2010

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

EN EXERCICE

10

PRESENTS

10

VOTANTS

10

**OBJET :**

N° 4-12-10

**RCEA**

L’an deux mil dix

Le dix sept décembre à 20 heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. BEURRIER Daniel

Etaient présents :

Mme BERTRAND Elisabeth, FRANCHISSEUR Odile, RAYNAL Marie-Françoise

Mrs GADET Fernand, GAMET Michel, MARIDET Wilfried, RUFFAUT Pascal, DE VILLIERS Luc, DUCLAIROIR Hubert

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Néant

M MARIDET Wilfried a été élu Secrétaire.

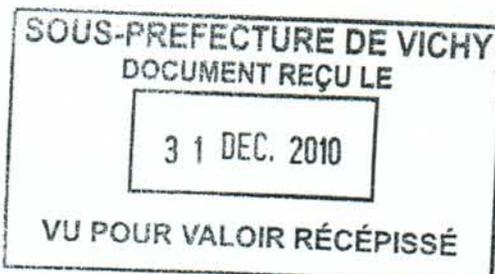
Pour la mise à niveau de la Route Europe Atlantique (RCEA) entre Montmarault (A) et Macon (A6), l’Etat a engagé entre le 4 novembre 2010 et le 4 février 2011, une procédure de débat public. Les Réunions de travail engagées en 2009 et le 13 octobre 2010 au Conseil Général de l’Allier avec l’ensemble des communes concernées par les 90 km du tracé dans l’Allier, ont mis en évidence les enjeux suivants :

-un trafic en forte évolution avec un taux annuel d’augmentation de plus de 5 %, correspondant au double de celui constaté sur les routes nationales et qui conduirait à la saturation de la voie en 2018 avec près de 24000 véhicules par jour dont 7500 poids lourds, si ce taux se maintenait.

-la mise en évidence d’un trafic d’évitement empruntant le réseau routier départemental pour tous les usagers y compris les poids lourds en transit qui fragilisent notre patrimoine routier et la sécurité des déplacements.

-une accidentalité inacceptable qui place la RCEA parmi les 4 itinéraires nationaux les plus dangereux du projet de schéma national des infrastructures de transport. Entre 2005 et 2009 sur la liaison A71 – A6, on dénombre 174 accidents occasionnant 74 tués, 204 blessés graves et 119 blessés non hospitalisés.

-un réel déficit pour le développement économique de notre département et plus généralement une attractivité du territoire pénalisée par les dysfonctionnements d’une route



inadaptée aux exigences pénalisée par les dysfonctionnements d'une route inadaptée aux exigences de déplacement (temps de parcours, aires de service et d'arrêt..) et à la bonne irrigation des territoires traversés.

Informé de la démarche de débat public et fort de ce constat, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Félix réunion le 17 décembre 2010 déclare :

- l'urgence de la réalisation de cette mise à niveau de RCEA sur l'ensemble de son tracé dans le département de l'Allier
- son accord avec la procédure de concession pour réaliser cette mise à niveau dans les meilleurs délais, sachant que le parti d'aménagement retenu doit correspondre au maintien des échangeurs et à la gratuité pour les déplacements locaux. Cet engagement ne doit pas pénaliser les travaux des programmes d'aménagement prévus par l'Etat (PDMI, Programme de développement et de Modernisation des Itinéraires 2010-2014).
- La nécessité de prévoir les aménagements de sécurité efficace dans l'attente de la mise en service de cette route expresse 2x2 voies et de poursuivre les travaux d'aménagement.

Le Conseil Municipal de Saint Félix s'engage à mobiliser l'ensemble des citoyens de son territoire pour s'exprimer auprès de la commission du débat public sur ce projet de mise à niveau de RCEA.

Pour extrait conforme.  
St Félix, le 17 décembre 2010  
Le Maire  
Mr BEURRIER Daniel

